

# Financement de la transition énergétique :

## L'approbation de nouveaux critères taxonomiques saluée par les industries des électro-technologies



**ANNE-CHARLOTTE WEDRYCHOWSKA,**  
Directrice Economie Circulaire et RSE de la FIEEC

La taxonomie doit donner de la clarté et de la transparence aux investisseurs, institutions financières, entreprises et émetteurs financiers afin d'orienter leurs décisions d'investissement vers des activités durables et ainsi répondre au défi du financement de la transition écologique et énergétique.

Le 22 novembre 2023, un pas décisif a été franchi avec l'adoption par l'Union européenne (UE) d'un nouvel ensemble d'activités et des critères taxonomiques qui viennent compléter le dispositif existant.

Ces critères permettent d'identifier les activités économiques qui contribuent de manière significative à des objectifs environnementaux non climatiques, comme la transition vers une économie circulaire.

De plus, des modifications spécifiques ont été apportées à l'acte délégué relatif à la taxonomie du climat, **élargissant la portée des activités économiques liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique** dans les secteurs de **l'industrie manufacturière** et des **transports**.

En ce qui concerne le reporting taxonomique, les amendements à l'acte délégué climat pour les entreprises non-financières entrent en vigueur dès janvier 2024 pour les activités déjà couvertes, avec une extension possible jusqu'en 2025 pour les nouvelles activités. Quant à l'acte délégué sur les objectifs environnementaux, le reporting sera progressivement mis en place sur la période 2024-2025.





La Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication (FIEEC) se réjouit de la reconnaissance de nouvelles activités contribuant de manière substantielle à la lutte contre le changement climatique, un appel longtemps porté par les industriels du secteur. Ces activités englobent notamment **la fabrication, l'installation et l'entretien de matériel électrique** à haute, moyenne et basse tension pour le transport et la distribution d'électricité, **la production d'équipements électriques et électroniques**, la fourniture de **solutions et de logiciels** basés sur les données IT/OT, ainsi que les activités liées à la **réparation, au reconditionnement, au réemploi et à la seconde main**.

La reconnaissance de la globalité des chaînes de valeur liées à l'électrification des usages est **un facteur** clé pour **accélérer la décarbonation** de l'économie européenne.

Cependant, **la mobilisation de la fédération se poursuit** pour lever les difficultés d'interprétation du texte, inclure d'autres activités majeures et faciliter

la mise en œuvre du reporting par les entreprises.

### A propos de la FIEEC

La Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication rassemble 27 organisations professionnelles des industries électro technologiques. Elle représente une filière élargie de plus de 6 500 entreprises dans le domaine de la production, de la distribution et de la mise en œuvre des produits technologiques. La production industrielle du secteur compte près de 300 000 salariés pour un chiffre d'affaires de 76 Mds€ dont 38 % à l'export. Fortement innovantes, ces entreprises industrielles investissent près de 9 % de leur chiffre d'affaires en recherche et développement.

Ensemble avec ses membres, la FIEEC agit en faveur d'une filière au cœur des transitions énergétique et numérique. Elle représente et accompagne les entreprises sur leurs marchés clés comme le bâtiment, l'énergie, la mobilité, le numérique ou encore l'industrie du futur. ■